

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p>Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p>Arrêté n° 2024-30 du 11 juillet 2024 Réglementant la circulation pendant les travaux réalisés entre la Gare et l'avenue Jean Dupret</p>
--	---	--

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vue la demande de l'entreprise SMTP en date du 9 juillet 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant les travaux réalisés entre la Gare et l'avenue Jean Dupret, une circulation alternée sera mise en place par feu alternat, limitation de la vitesse à 30 km/h, cette mesure est prolongée jusqu'au 31 juillet 2024.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise SMTP.

ARTICLE 3 : La Mairie et l'entreprises sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à
- Entreprise SMTP

Fait à USSON EN FOREZ le 11 juillet 2024

Le Maire,
Hervé BEAL

